

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE FAUGERES

SEANCE DU 30 MARS 2014

Procès verbal de l'installation du conseil municipal, de l'élection du maire et des adjoints :

L'an deux mille quatorze et le 30 mars à 9 heures 30,
les membres du Conseil Municipal de la commune de FAUGERES, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 23 MARS 2014,
se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressé par le Maire conformément aux articles L 2121-10 et L 2122-8 du code général des collectivités territoriales.
Etaient présents mesdames et messieurs les conseillers municipaux : AUDIBERT Odile, BOYER Paul, BREMOND Jeanine, DI VUOLO Michel, GONTIER Philippe, JEANMOUGIN Denis, PALADEL Christian, PASCAL Jean, ROUVIER Alain, STAES Clothilde, TALAGRAND Eric.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur PALADEL Christian, Maire, qui, à l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer AUDIBERT Odile, BOYER Paul, BREMOND Jeanine, DI VUOLO Michel, GONTIER Philippe, JEANMOUGIN Denis, PALADEL Christian, PASCAL Jean, ROUVIER Alain, STAES Clothilde, TALAGRAND Eric dans leur fonction de Conseillers Municipaux.

Ensuite Mme BREMOND Jeanine, la plus âgée des membres du conseil, a présidé la séance en vue de l'élection du maire.

Le Conseil Municipal a choisi comme secrétaire de séance Mr JEANMOUGIN Denis.

Election du Maire :

Le président, après avoir donné lecture des articles L 2122-7, L 2122-8 et L 2122-10 du code des collectivités territoriales, a invité le Conseil municipal à procéder à l'élection d'un Maire conformément aux dispositions prévues par les articles L 2122-7 du Code des collectivités territoriales.

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, a déposé dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	:	11
A déduire bulletin blanc	:	0
Suffrages exprimés	:	11
Majorité absolue	:	6
Ont obtenu : PALADEL Christian	:	11 voix

Mr PALADEL Christian, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et immédiatement installé.

Création des postes d'adjoints :

M. le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal. En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 3 adjoints. Il est proposé la création de 3 postes d'adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à la majorité des membres présents (11 voix pour), la création de 3 postes d'adjoints au maire.

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes et sous la présidence de Mr PALADEL Christian, Maire, à l'élection du 1^{er} Adjoint.

Election 1^{er} adjoint :

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	:	11
A déduire bulletin blanc	:	0
Suffrages exprimés	:	11
Majorité absolue	:	6
Ont obtenu : PASCAL Jean	:	11 voix

Mr PASCAL Jean, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Adjoint et immédiatement installé.

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes et sous la présidence de Mr PALADEL Christian, Maire, à l'élection du 2^{er} Adjoint.

Election du 2^{ème} adjoint :

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	:	11
A déduire bulletin blanc	:	0
Suffrages exprimés	:	11
Majorité absolue	:	6
Ont obtenu : BOYER Paul	:	6 voix
TALAGRAND Eric	:	5 voix

Mr BOYER Paul, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Adjoint et immédiatement installée.

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes et sous la présidence de Mr PALADEL Christian, Maire, à l'élection du 3^{er} Adjoint.

Election du 3^{ème} adjoint :

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	:	11
A déduire bulletin blanc	:	1
Suffrages exprimés	:	10
Majorité absolue	:	6
Ont obtenu : DI VUOLO Michel	:	10 voix

Mr DI VUOLO Michel, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Adjoint et immédiatement installé.